► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE



MAIRIE DE REUGNY

9 route de Paris 03190 Reugny 04 70 06 70 04 mairie.reugny@wanadoo.fr

ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE REUGNY

9 route de Paris 03190 Reugny philippe.charveron@gmail.com

► Nos partenaires















Document imprimé avec le concours de Typocentre Montluçon



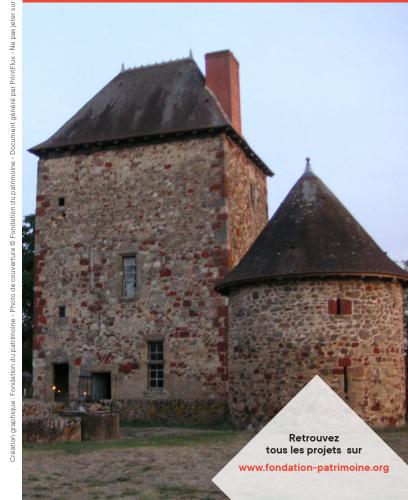


▶ Je donne!

Pour la restauration du

Prieuré de Reugny

Allier (03)



► AIDEZ-NOUS A PRESERVER NOTRE PATRIMOINE

♦ ♦ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le prieuré Saint-Didier et la chapelle Notre-Dame participent à l'identité patrimoniale de la commune de Reugny et plus largement du linéaire de la vallée du Cher. Cet ensemble bâti, constitué d'une tour quadrangulaire et de ses tourelles, attestent des fortifications érigées à partir du XIIIe siècle pour défendre et assurer la surveillance du passage sur le Cher. La chapelle Notre-Dame et le cimetière des moines témoignent pour leur part de l'activité spirituelle du site. Au XIIe siècle, des actes font mention de Reugny: ils apportent la preuve de la présence de religieux et des jugements y sont rendus. Il est possible que ce prieuré compte parmi les lieux d'hospitalité pour les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.

◆ ◆ LE CORPS DE LOGIS

Il se compose d'un donjon quadrangulaire entouré de douves à l'origine et flanqué de quatre tours circulaires. Deux d'entre elles subsistent au nord. Une salle unique occupe chaque niveau avec une cheminée. Au rez-dechaussée, subsiste une cheminée monumentale en pierre à manteau droit mouluré. Une campagne de travaux fut engagée il y a environ une trentaine d'années pour mettre le corps de logis hors d'eau.

♦ ♦ LE PROJET

Les couvertures et les charpentes sont saines. La restauration extérieure portera principalement sur les encadrements des baies, l'exécution des enduits de façades, et la repose des menuiseries. Les murs d'enceinte sont partiellement détruits et à restaurer intégralement. A l'intérieur, la dépose et la restauration intégrale de l'installation électrique et sanitaire sont nécessaires. Les sols, les revêtements muraux, les plafonds et la restauration des éléments d'architecture en pierre sont également prévus.

♦ ♦ LA VALORISATION

Le projet consiste à créer un espace d'animation culturelle composé d'une salle d'expositions temporaires thématiques, implanter une boutique destinée à la promotion des produits locaux et aménager un théâtre de verdure.

Montant des travaux	250 439 € HT
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	2023







▶ Bulletin de don

▶ Oui, je fais un don pour aider la restauration du Prieuré de Reugny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87545 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

sociétés

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine Prieuré de Reugny

Le montant de mon don est de

⊒ 80 €	□ 150 €	□ 250 €	□ 500 €					
Autre mo	ntant		_€					
Nom ou Société :								
Adresse	:							
Code po	stal:	Ville:						
E-mail:_								

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction	28 €	51 €	85 €	170 €
de l'impôt sur le revenu	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les	32 €	60 €	100 €	200€
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5‰ du chiffre			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre □

plus élevée.

d'affaires HT lorsque cette dernière limite est